

Domainaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

17 octobre 1991 - n° 1056
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

La drague populiste

Ainsi va le monde en régime démocratique, tout spécialement pendant les périodes de campagne électorale: le discours politique des partis et des hommes ne cesse de dériver. Sous prétexte de rester compréhensibles sans susciter trop de résistances, les partis servent des textes tellement simplificateurs et balancés que les commentateurs ont beau jeu d'en mettre en évidence toute l'indigence et la banalité. Quant aux gens de la politique, surtout en leurs habits de candidats, ils n'assument pas volontiers le risque de l'impopularité. Rien là que d'humain et de bien connu.

Mais certains vont plus loin que le simple souci de ne pas choquer, ni même de déplaire: ils veulent séduire (terme choisi du marketing politique) en collant à ce qu'ils considèrent comme l'opinion dominante, dans l'espoir de la voir s'exprimer en termes électoraux. Dans la mesure où la démocratie est au fond la dictature de l'arithmétique, c'est-à-dire le gouvernement par la majorité populaire, les flatteurs s'emploient tout naturellement à courtiser le peuple. En ce sens, la démagogie constitue moins une dérive permanente de la démocratie que son inévitable corollaire. Et le démagogue — étymologiquement: le meneur de peuple — ne représente pas un véritable danger pour la démocratie, puisqu'il a besoin du peuple pour exercer son talent, dans un style souvent détestable, mais c'est une question de forme.

Si donc la démagogie apparaît comme consubstantielle à la démocratie, il en va bien différemment pour une autre tentation, à laquelle les leaders ont — heureusement — moins souvent cédé dans l'histoire: le populisme, qui n'est plus simple flatterie à connotation électoraliste, mais bien système de «pensée». Le système, qui fonctionne d'autant mieux que la période est plus troublée, consiste à fournir au peuple les «explications» et les schémas d'interprétation de la réalité qui vont l'aider dans son désarroi, en lui désignant clairement des responsables (boucs émissaires) et des alliés (rédempteurs). Du coup, le monde se simplifie, et les

problèmes complexes se contentent de réponses «yaquatistes» dignes du Café du commerce où s'épanouit le populisme, qui fait bien davantage confiance au gros bon sens qu'aux élites, par définition trop nuancées pour réfléchir sans arrière-pensées et trop habiles pour agir sans intentions manipulatoires.

On a vu dans les années trente ce que donne le populisme à grande échelle, avec son immanquable composante raciste. Et même si, à l'instar du national-socialisme, l'extrême-droite s'appuie traditionnellement sur le système populiste, elle n'a pas l'exclusivité d'un dérapage sur cette dangereuse pente. Marchais n'a pas toujours fait moins popu que Le Pen ou Poujade; certains n'hésitent pas à parler d'éco-populisme, en évoquant la nostalgie passéiste et le malthusianisme des verts les plus fondamentalistes. Malgré tout, la défense inconditionnelle des intérêts les plus immédiats des automobilistes et autres transporteurs routiers semble plus suspecte de populisme que la cause écologique la plus radicalement défendue. Récemment, la revue *Cosmopolitiques* dressait un tableau sans doute assombri des diverses dérives populistes (n° 18/ février 1991, avec un dossier intitulé «Populisme, le mal européen?»).

En Suisse, en cet automne électoral, en pleine stagflation, nous observons les ravages de la tentation populiste. Les thèmes de l'asile, de la «nouvelle» pauvreté, des «petits» (commerçants, pay-sans, rentiers) peuvent alimenter les discours les plus déviants, prononcés avec le triomphalisme particulier à ceux qui sont persuadés — et fiers — de dire tout haut ce que le peuple penserait tout bas et ressentirait profondément. Quand les élites font dans la philosophie à la hache et quand les élus dénoncent le laxisme de leurs pairs en donnant eux-mêmes dans la plus basse facilité, il y a de quoi effectivement désespérer de ceux qui ne devraient suivre — et faire suivre — les pentes que dans le sens de la montée.

En Suisse alémanique en général, mais tout spécialement à Zurich, l'Union d'Y

YJ
suite page 3

Constat d'impuissance

(pi) On le sait, même si le raccordement par Genève et Mâcon de la Suisse romande au réseau TGV français est officiellement soutenu par la Confédération, la Conférence ferroviaire romande, les cantons de Genève et Vaud, et que son étude est déjà fort avancée, sa réalisation n'est pas certaine. La France ne privilégiera pas cet axe qui drainerait un trafic qu'elle verrait plus volontiers passer par Chambéry et Lyon, améliorant ainsi la rentabilité de cette ligne nouvelle. Sans remettre en question leur soutien, il ne serait pas déshonorant pour la Confédération et les cantons de s'intéresser aux études d'améliorations concernant les autres liaisons ferroviaires Suisse - France.

La présentation la semaine dernière à Lausanne, sous les auspices de la Communauté de travail du Jura (CTJ), de l'étude préliminaire *Amélioration de la liaison ferroviaire Dole - Suisse* est pourtant exemplaire d'un désengagement suisse. Cette étude a été financée exclusivement par le Conseil régional de Franche-Comté, alors même que certaines améliorations sont proposées en

Suisse et que toutes celles pouvant être réalisées sur sol français auront des répercussions positives en Suisse. Le document a donc été repris par la CTJ, coprésidée par le conseiller d'Etat vaudois Duvoisin. Mais son collègue Marcel Blanc, qui présentait l'avis du gouvernement vaudois, a largement défendu le Mâcon - Genève et n'a guère eu de paroles encourageantes à l'égard de cette étude. L'avis de la ville de Lausanne, sur ce point, est proche de celui du canton, de même que celui du Conseil du Léman où Vaud est également représenté. Côté suisse, il ne s'est trouvé que Jean-Claude Jaggi, au nom du Conseil d'Etat neuchâtelais, pour applaudir des deux mains.

Il faut bien admettre que depuis la décision vaudoise de soutenir le Mâcon - Genève, les choses ont évolué: le schéma directeur français adopté le 14 mai a confirmé la création d'une ligne nouvelle jusqu'à Chambéry et Annecy et l'intention de la prolonger jusqu'à la frontière genevoise au moins. A la même date, l'itinéraire du TGV Rhin - Rhône a été arrêté dans ses grandes lignes, la

liaison par Vallorbe pouvant bénéficier d'un gain de temps d'une vingtaine de minutes.

Il est donc temps que la CTJ, organe franco-suisse, ait les moyens de ses ambitions: soit les cantons se mettent d'accord et la dotent de ressources suffisantes pour financer la poursuite de l'étude française, soit elle ferme boutique. Car si elle ne peut s'engager, sur un dossier de cette importance qui relève typiquement de ses compétences, elle aura fait la démonstration de son inutilité. ■

Mauvaise cible

Les PTT, comme n'importe quelle entreprise, utilisent les *mailings* pour faire de la publicité. C'est ainsi qu'ils envoient une lettre qui a tout de la correspondance personnelle pour promouvoir un nouveau modèle de téléphone, le Replica, copie presque conforme d'un appareil de 1910.

La «lettre» adressée à un abonné lausannois est entièrement rédigée en allemand. Les ordinateurs des PTT sont certainement assez puissants pour être capables de faire la différence entre Lausanne et Luzern. Et les responsables du marketing devraient savoir que c'est pure perte que d'envoyer des textes en allemand à des acheteurs potentiels francophones...

M. René Hug de la *Generaldirektion PTT, KM3*, ferait bien de relire son courrier avant d'y faire imprimer sa signature. ■

Perte sèche

Combien le financier genevois Jürg Stäubli a-t-il perdu pendant les trois ans de parution de l'hebdomadaire gratuit *Jeudi*? Laurent Bezaguet évoque la somme de 20 millions dans *La Suisse*; Arthur Grosjean avance le chiffre de 9,5 millions de francs comme perte sèche tandis que la société française Comareg, qui avait un accord technique avec Stäubli pour *Jeudi*, affirme que celui-ci lui doit un million. Jugeant que *Jeudi* était le seul journal gratuit de luxe en Europe, un représentant de cette maison estime possible le lancement d'un gratuit bas de gamme selon le principe français: un seul journaliste pour un chiffre d'affaires de 500 millions de francs. ■

Philippe Bois

Chacun savait que Philippe Bois, depuis dix ans, vivait d'une vie en sursis. Et pourtant sa mort a trouvé tous ceux qui l'aimaient impréparés, comme si l'imprévisible avait frappé. Peut-être le défi longtemps relevé et cette longue lutte laissaient-ils croire à une remise de peine (de notre peine aussi)? Mais plus simplement rien ne prépare à ce qu'une telle voix se taise.

Philippe Bois était la générosité du cœur et de l'intelligence. Combien de journalistes avaient son numéro de téléphone, que d'appels pour demander une explication juridique, un commentaire. Il répondait avec cette simplicité didactique, celle de l'enseignant, avec sa parfaite connaissance professorale et professionnelle des dossiers. Avec son humour aussi.

Son engagement en faveur des requérants d'asile et des démunis était sans réserve; de même il dénonçait sans complaisance tous les abus de pouvoir

telle l'absence de base légale de la police politique.

A l'œuvre savante, il préférait le commentaire quotidien à vif, dans des journaux où il touchait un large public. Il n'opposait pas à la mort le livre qui perdure et porte *post mortem* le nom de son auteur. Son œuvre était dans le présent de son engagement prodigué.

Si *Domaine public* n'avait pas l'exclusivité de ses articles, il nous réservait une place privilégiée et nous avait assurés de sa fidélité.

Lorsque nous avons marqué avec parlementaires amis et journalistes à Berne le numéro 1000 de DP, il avait tenu à y participer avec nous. Il avait donné pour notre numéro spécial un pastiche savoureux de la presse dominicale.

Notre chagrin est vif comme celui de tous ceux, nombreux, qui retrouvaient en lui ces qualités qui permettent de croire à la dignité de la vie. Son œuvre accomplie, c'est ce réseau.

Domaine public

L'article omis

(ag) Le Conseil d'Etat vaudois va présenter au Grand Conseil un budget 1992 qui prévoit un déficit d'environ 300 millions, ou plus exactement, comme à l'Uniprix: 297 millions.

Si les comptes qui seront connus en 1993 ne présentent pas une substantielle amélioration, les déficits, à cette date, auront épuisé le fonds de réserve spécial, appelé fonds d'égalisation des résultats. Or il est prévu à l'article 48 (dernier alinéa) de la Constitution: «Le déficit ressortant du compte de pertes et profits est prélevé sur le fonds de réserve spécial. A ce défaut, il doit être couvert par des ressources nouvelles dans le plus prochain exercice. (...)»

Chose curieuse, personne ne fait référence dans le débat actuel à cet article 48

qui fut adopté en 1963 dans l'indifférence générale: record de l'abstentionnisme cantonal. Cet article voulait concilier la rigueur, ne pas admettre un déficit durable du budget de fonctionnement, et les variations conjoncturelles: les bénéfices accumulés durant les bonnes années doivent permettre de doubler le cap des mauvaises années.

En réalité, il ne fut en trente ans jamais appliqué. D'une part la dernière augmentation des impôts (1972), qui fit passer le coefficient de 124 à 129 (+4%), fut décidée sur la base du budget et par anticipation. D'autre part, l'Etat de Vaud, au lieu d'engranger de manière comptable tous les bénéfices, a systématiquement procédé à des amortissements extraordinaires, évitant de gon-

fler un compte de réserve qui ne correspond pas à des liquidités disponibles.

Si le fonds avait été approvisionné de tous les bénéfices réalisés depuis 1982, il permettrait de reporter de plusieurs années les mesures de redressement nécessaires. Même son alimentation qui fut modeste retard de trois ans l'application de la règle constitutionnelle.

Mais l'article 48 doit contraindre le Grand Conseil; que faut-il entendre par «ressources nouvelles»? L'exposé des motifs de 1963 précise: «Par «ressources nouvelles», on entend la majoration des impôts ou des impôts nouveaux ou toute recette nouvelle, à l'exclusion de l'emprunt.» Le rapporteur déclara de son côté: «Le jour où il (le fond de réserve) sera épuisé, il faudra prendre des mesures énergiques d'ordre fiscal.» Mais lesquelles et jusqu'à quelle hauteur? La contrainte constitutionnelle a le défaut d'être impérative et floue. Elle laisse du champ à la contestation du Grand Conseil et n'empêche pas l'exercice du référendum contre toute mesure spécifique.

Attendre que la Constitution, dont personne ne parle aujourd'hui, impose une politique présente un double danger: retarder les échéances et prêter le flanc à ce moment-là à une bataille juridique confuse. ■

FINANCES PUBLIQUES

Générosités cantonales

(jg) Le département vaudois des Finances vient de publier une petite brochure intitulée *Finances cantonales*. On y trouve quelques éléments de comparaison intéressants entre trois cantons: Genève, Vaud et... Argovie!

Si l'on se limite à Genève et à Vaud, on constate qu'en 1979 les dépenses nettes vaudoises par habitant pour l'enseignement et la recherche (canton + communes) représentaient 52% des dépenses genevoises. Ce taux est monté à 56% en 1984 pour se stabiliser par la suite. Mais le taux d'accroissement de ces dépenses dans les deux cantons a été nettement plus élevé que la moyenne suisse. En 1979, par habitant, les Genevois dépensaient 1,67 franc quand le Suisse moyen dépensait 1 franc, et en 1988 ce chiffre était passé à 1,84. En ce qui concerne le canton de Vaud, on est passé de 0,87 en 1979, un chiffre inférieur à la moyenne suisse, à 1,05 en 1988. Le rattrapage du canton de Vaud a donc été substantiel, mais l'effort genevois est néanmoins considérable.

Dans le domaine de la prévoyance sociale, on constate un effet inverse; l'écart entre Genève et Vaud a augmenté. Les dépenses de l'Etat représentaient, toujours par habitant, 48% de celles de la République en 1980. Ce taux est tombé à 44% en 1988. Les Vaudois se maintiennent péniblement juste en-dessus

de la moyenne suisse. Vaud est-il moins généreux ou moins social, ou y-a-t-il plus de besoins au bout du lac? Sur le long terme, ces écarts ne sont pas dus au hasard et résultent, si ce n'est d'une politique consciente, du moins d'une persistance dans les mêmes attitudes.

Un autre chapitre intéressant concerne le trafic et l'énergie. L'explosion des dépenses nettes genevoises est phénoménale. En 1979, les dépenses vaudoises représentent 80% des dépenses genevoises, toujours par habitant et la moyenne suisse en est à 85%. En 1988, la moyenne helvétique ne représente plus que 53% du niveau genevois et les Vaudois après être descendu à 52% en 1986 sont remontés à 56% en 1988, TSOL oblige.

Dans ce secteur le canton de Vaud est longtemps resté à la traîne, il a fallu attendre 1987 et le début de la construction du TSOL pour que le chiffre vaudois dépasse enfin la moyenne helvétique.

Comparaison n'est pas raison, mais on distingue tout de même les lignes de force: l'accent plus grand mis sur le social à Genève et l'effort vaudois pour rester à niveau dans le domaine de l'éducation. Mais comme toujours, les insuffisances de la statistique et de la comptabilité nationale en Suisse rendent difficiles des études plus fouillées. ■

La drague populiste

suite de l'édito

mocratique (?) qui se dit encore du centre (UDC) aura fondé toute sa vigoureuse campagne sur les thèmes précités, traités sur le mode populiste. La drague est complétée par l'annonce d'une initiative populaire contre les «faux réfugiés» et par des attaques continuelles contre les idéologies, les doctrinaires, les intellectuels, les verts, sans oublier la SSR, les PTT, les transports ferroviaires, qui relèvent pourtant des compétences de l'unique UDC au Conseil fédéral. Si, comme le prévoient les commentateurs, le populisme de l'UDC s'avère électoralement davantage payant que celui des automobilistes ou des «démocrates suisses», alors les partisans d'une Suisse ouverte, démocratique et solidaire devront serrer leurs rangs éclaircis. Et le parti d'opposition exclu de la formule magique ne sera pas celui que les bourgeois se plaisent à imaginer.

JY

Le réformisme tranquille

Nous avons souvent cherché, à DP, à promouvoir des idées réalistes qui ont la caractéristique de ne pas être forcément spectaculaires. Chacun à sa manière, les cantons de Neuchâtel et de Vaud font des propositions qui s'inscrivent dans cette ligne du réformisme discret, mais efficace: pour détendre le marché du logement dans le premier cas, pour rétablir la solidarité dans l'assurance-maladie dans le second.

Des logements pour tous...

(pi) En novembre 1988 aboutissait à Neuchâtel une initiative socialiste intitulée «Davantage de logements à loyer modéré». Elle réclame notamment la construction de 1500 logements à loyer modéré sur le territoire cantonal jusqu'en 1996. La prise de position du Conseil d'Etat sur cette initiative et sur quelques interventions parlementaires traitant du même sujet a pris la forme, pour l'instant, d'un projet de rapport au Grand Conseil proposant d'accepter l'initiative (elle n'aurait donc pas besoin d'être soumise au vote) et de modifier la loi sur l'aide au logement.

Le principal intérêt de la démarche neuchâteloise réside dans les propositions concrètes, qui dépassent les revendications socialistes.

Le Conseil d'Etat constate en effet que le nombre de 1500 logements sociaux nouveaux sera certainement atteint en 1996, mais qu'il ne sera pas suffisant. Le besoin cantonal, que ce soit pour répondre aux demandes ou pour rééquilibrer le marché par une offre suffisante, est estimé à environ 600 à 700 logements par année jusqu'à l'an 2000. De ce nombre, la moitié au moins devraient être à loyer modéré.

Or la loi actuelle suffirait à assurer la construction des 1500 unités réclamées par l'initiative socialiste, mais d'autres instruments devraient être à disposition pour que la demande puisse être réellement satisfaite en fonction des besoins des Neuchâtelois, estimés notamment d'après le taux de fécondité et leurs revenus.

Les principales mesures complémentaires se nomment:

● **Droit de préemption.** Au moment d'une transaction, l'Etat pourrait se porter acquéreur, aux mêmes conditions qu'un autre acheteur mais avec une priorité sur lui, d'un terrain non cons-

truit dans une zone destinée à l'habitat collectif ou à l'habitat groupé et dans laquelle la réalisation de logements à loyer modéré est possible. L'Etat devrait être avisé des transactions pour lesquelles le droit de préemption pourrait s'exercer et aurait un délai d'un mois pour se déterminer. Ce droit pourrait être cédé aux communes.

● **Droit d'expropriation.** Si le droit de préemption ne devait pas suffire à lui assurer les terrains nécessaires pour atteindre son objectif, l'Etat pourrait exproprier dans le but de construire des logements à loyer modéré, comme l'autorise la jurisprudence du tribunal fédéral.

● **Fondation de droit public pour la construction de logements à loyer modéré.** Pour exploiter et valoriser les terrains acquis par l'Etat, une fondation à constituer serait dotée d'un capital de 20 millions de francs lui permettant

d'emprunter pour assurer la réalisation de logements, qui bénéficieraient également de l'aide fédérale.

● **Fondation Locacasa.** Il s'agit de relayer, au niveau cantonal, une fondation existant à l'échelle suisse et dont le but est l'acquisition ou la construction d'immeubles. Les personnes occupant ces logements ont un statut mixte de locataire et de propriétaire — elles doivent accorder à la fondation un prêt correspondant au moins à 10% de la valeur de leur logement — et disposent d'une garantie de loyer pour dix ans.

Grâce à ces quelques mesures législatives et à un engagement financier accru mais restant dans les limites du raisonnable, entre autres grâce à une augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers, le canton de Neuchâtel devrait, d'ici une dizaine d'années, parvenir à rééquilibrer le marché du logement par la mise à disposition d'un nombre suffisant d'habitats dont le loyer correspond aux possibilités financières de la population.

Cet avant-projet du Conseil d'Etat a pourtant reçu un accueil glacial de la part de la droite et des chambres de commerce et immobilière. Afin d'éviter l'affrontement idéologique, il est probable que le droit d'expropriation sera abandonné dans le projet définitif, qui devrait être présenté au Grand Conseil au début de l'année prochaine. ■

Retrouver la solidarité

(ag) L'augmentation du coût de la santé touche l'Etat à un double titre: l'Etat sanitaire est responsable directement ou indirectement du réseau hospitalier, voire des soins à domicile; l'Etat social prend en charge tout ou partie des cotisations d'assurance-maladie des économiquement faibles.

Or l'assurance-maladie est malade. Le Conseil d'Etat vaudois propose de lui appliquer des remèdes énergiques, dont l'obligation d'assurance. Mais le débat qui jusqu'ici était idéologique va changer de tournure. En 1979 encore, le Grand Conseil refusa d'entrer en matière sur l'obligation de s'assurer. Aujourd'hui il devra tenir compte des dépenses qui pour l'Etat deviennent insupportables et du risque de voir des caisses impor-

tantes tomber en faillite. Le réalisme limitera donc les effets rhétoriques. L'obligation d'ailleurs n'est plus la pièce centrale du dispositif.

Le facteur premier de la hausse des coûts est le vieillissement de la population (voir à ce propos le graphique ci-contre montrant l'évolution du coût moyen annuel en fonction de l'âge). Les chiffres des dépenses sociales de l'Etat sont tout aussi démonstratifs. Sur une subvention globale de 146 millions destinée à subsidier les cotisations d'assurance maladie, le 89%, soit 130 millions, vont aux assurés de plus de 60 ans, dont 74 millions aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS.

La structure d'âge des membres des caisses est donc déterminante pour définir leurs dépenses et leurs cotisations. On sait que les compagnies recherchent les bons risques, c'est-à-dire les assurés jeunes. Le contrat collectif d'espérance qui s'applique à la population active est

Le rôle des amateurs

(jd) En matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables, on attend beaucoup des recherches effectuées dans les institutions universitaires et dans les grandes entreprises multinationales. Pourtant, sans formation technique très poussée, il est possible pour une famille de parvenir à l'autonomie énergétique. A condition d'avoir l'esprit d'innovation et quelques moyens financiers. La preuve, c'est un architecte de Zollbrück dans l'Emmental, Markus Friedli, qui la fournit: depuis maintenant plus d'un an, sa maison familiale n'est plus raccordée au réseau électrique et, plus récemment, il a équipé son minibus de manière à pouvoir consommer indifféremment de l'essence, du gaz liquide ou de l'hydrogène.

L'idée est née d'une surproduction d'électricité. En effet, après avoir installé des collecteurs solaires pour la prépa-

ration de l'eau chaude et 35 m² de cellules photovoltaïques, l'architecte s'est vu confronté à une surproduction par rapport à ses besoins (2 kWh par jour en moyenne pour une consommation de 3 à 4 kWh). Ayant entendu parler d'une expérience de production d'hydrogène par électrolyse en Suède, il se rend dans ce pays et passe commande d'une installation. Dès le printemps 1990, elle produit 2 m³ d'hydrogène par heure, stockés dans un réservoir de 19 m³, en réalité d'un volume de 100 litres seulement car l'accumulation se fait dans un mélange de poudre métallique qui a la propriété de contenir plus de gaz que s'il était comprimé. L'hydrogène alimente la machine à laver et la cuisinière.

L'opération n'est certes pas à la portée de toutes les bourses: plus de 300 000 francs. Mais si l'installation et

les différents appareils nécessaires étaient produits en série, leur prix chuterait considérablement.

Depuis mai dernier, l'architecte de l'Emmental, roule avec un véhicule qui consomme indifféremment de l'hydrogène et du gaz liquide (pour pallier l'absence d'un réseau d'approvisionnement) en ville et de l'essence pour les longs trajets à la campagne. On sait que plusieurs marques automobiles planchent sur un projet de véhicule à l'hydrogène. Markus Friedli, avec l'aide du garagiste de son village, a passé aux actes et transformé son bus en moins d'une centaine d'heures de travail. Là aussi la dépense est importante: environ 75 000 francs pour le seul équipement. Mais la somme est ridicule quand on pense aux capitaux investis par Mercedes et BMW par exemple pour développer un prototype à deux carburants; et le coût pourrait lui aussi baisser sensiblement lorsque la production en série démarrera. ■

Informations publiées par le *Tages Anzeiger* des 3 juillet 1990 et 12 septembre 1991.

un des moyens de rabattre cette «bonne» clientèle. Pour l'attirer et la retenir, il faut offrir des cotisations basses.

En conséquence, la solidarité entre les âges qui devrait être la base même de la mutualité est mise en défaut.

Beaucoup de médecins se penchent au chevet des caisses. Le Conseil fédéral

multiplie les ordonnances ou les arrêtés urgents, tout en préparant sur la base du rapport Schoch une révision en profondeur de la LAMA qui date de 1912. Le Conseil d'Etat vaudois usant de ses compétences cantonales, propose deux mesures simples, mais révolutionnaires.

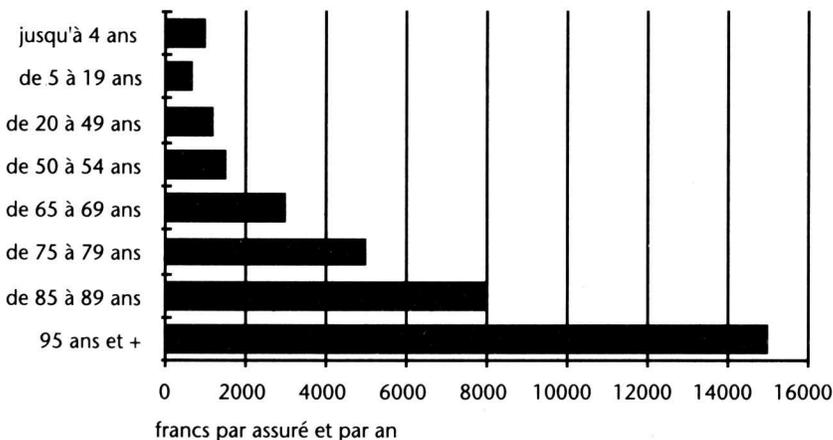
● Les caisses seront tenues de fixer «une cotisation unique sans distinction de sexe ni d'âge d'entrée, pour chaque assuré adulte». La solidarité retrouve ainsi force légale.

Une telle mesure entraînera une augmentation très forte des cotisations des jeunes, mais fera baisser et stabilisera les cotisations des personnes âgées. Toutefois les effets seront inégaux selon la structure des caisses. D'où la deuxième mesure.

● Créer un fonds de compensation entre les caisses. L'Etat l'encouragera à coup de millions. En effet, comme il est à 89% engagé dans le subventionnement des plus de soixante ans, la cotisation unique soulagera ses charges. Il compte de la sorte économiser 20 millions qu'il consacrerait au fonds de compensation.

Evolution des coûts de la santé selon l'âge

Le service cantonal de la statistique a calculé, à partir des dépenses des caisses vaudoises, le coût annuel moyen par assuré. Nous avons illustré ces données dans le graphique ci-dessous. La croissance des 20 à 49 ans par rapport au groupe précédent est principalement due aux frais de maternité. On constate qu'entre la classe d'âge «la moins cher» (de 5 à 19 ans) et «la plus coûteuse» (95 ans et plus), le coût par assuré varie dans une proportion de 1 à 22.



La loi proposée est d'un réformisme authentique. Mais elle exigera un assez lourd tribut de la génération active, sans qu'il puisse être tenu compte suffisamment de la structure familiale, malgré l'alignement des cotisations des enfants, les revenus n'étant pas pris en considération, à l'exception de ceux qui atteignent les seuils qui donnent droit au subside.

La solidarité est réintroduite, mais à l'intérieur d'un système qui la limite et dont on attend la révision au niveau fédéral. ■

L'INVITÉ DE DP

Une histoire cousue d'or

Michel Busch

Historien, enseignant au Gymnase de la Cité à Lausanne

En ces temps de déficit budgétaire où le département de l'Instruction publique est contraint à des restrictions qui affectent la mission pédagogique de l'école sans toucher au gonflement de son appareil administratif, les élèves vaudois du secondaire se voient offrir un cadeau généreux: *Histoire du Pays de Vaud* dû à l'historienne Lucienne Hubler. L'appui financier de la Banque cantonale vaudoise a permis d'étendre cette largesse à l'ensemble des gymnasiens et apprentis du canton.

Ce nouveau manuel a de nombreuses qualités: langage clair, mise en page aérée, illustration abondante et de qualité. Lucienne Hubler échappe au chauvinisme, elle évite l'écueil de faire de son ouvrage un livre d'images: l'iconographie met en valeur l'apport des archéologues et le travail des archivistes, permettant au jeune lecteur de se familiariser avec le travail de l'historien. Le Moyen Age et le régime bernois — temps forts de l'ouvrage — donnent lieu, par un concours heureux du document et du texte, à une évocation suggestive de la réalité sociale et à une détermination intelligible des valeurs collectives. On ne retrouve pas ces perspectives dans la présentation de la période contemporaine. Le XX^e siècle — depuis le premier conflit mondial — se réduit à une litanie sur l'essor matériel, à une description formelle et dérisoire des luttes partisans, dans l'absence de références culturelles: un langage technicien où se complait d'ordinaire l'idéologie nationale.

Histoire ou idéologie ?

Le Pays de Vaud perdrait-il de sa saveur en devenant canton suisse ? Depuis la grippe espagnole il est devenu véritablement anonyme. Deux pages étaient consacrées à la généalogie de la Maison de Savoie, comtes et ducs sont cités fréquemment dans les pages sur l'Histoire médiévale et les débuts de l'ère bernoise; les pères de la Patrie de 1803 ont droit à leurs portraits, leur itinéraire politique est esquissé. Depuis 1918 aucun nom propre n'est retenu à l'exception de Guisan, de Paul Chaudet, et de Gabriel Despland, sauvé de l'oubli par la légende de la photo

de l'inauguration de l'Expo de 1964. Aucune société culturelle, scientifique ou sportive ne semble exister; depuis le chapitre sur le XIX^e siècle où sous le titre «Le sentiment national et les arts» l'activité artistique est esquissée jusqu'à la création des *Cahiers Vaudois* en 1912, aucun écrivain, peintre, architecte, musicien... n'est digne de solliciter la mémoire de la jeune génération

Le discours historique s'inscrit donc dans la tradition de l'historiographie officielle qui tend à réduire le destin collectif à son développement économique, lui-même création spontanée et solidaire de travailleurs sans nom et de patrons sans visage, dans la conformité aux lois immuables de la nature. En l'occurrence, le texte des pages 170 à 173 consiste en une description si générale de l'évolution économique et sociale, qu'il pourrait s'insérer dans l'Histoire de n'importe quel canton. Quant à l'aperçu de la vie politique, il signale quelques modifications constitutionnelles importantes (introduction de la proportionnelle et suffrage féminin) et se limite par ailleurs à un relevé de l'arithmétique électorale. Les rares commentaires sont forcément réducteurs: «*Les communistes, portés par la victoire des troupes soviétiques sur l'Allemagne, obtinrent 42 sièges sur 217 en 1945.*»; doit-on imputer le recul des partis bourgeois à la même date à la triste fin du docteur *honoris causa* de l'Université de Lausanne ?

Le livre se conclut par une référence à l'activité de la Ligue vaudoise, «*mouvement de rénovation nationale créé dans les années 20*» — en dehors de toute évocation du climat intellectuel et politique de l'époque — et par l'ancienne sur la perte d'influence du canton au sein de la Confédération de 1848 à nos jours: de la pure projection politique.

Entre préface et avant-propos

On se posera encore la question de la nécessité de ce nouveau manuel par rapport aux besoins de l'école. Dans sa préface — le seul document qui donne un aperçu de l'épaisseur des mentalités au XX^e siècle — le conseiller d'Etat Pierre Cevey indique que «*M^{lle} Hubler était chargée de produire une brochure d'une quarantaine de pages de texte principal*», que la rédaction prit plus d'ampleur que prévu, et qu'alors «*divers milieux*» sont in-

tervenus pour que la réalisation du projet aboutisse. L'auteur, dans son avant-propos, remercie l'Etat de Vaud et le Département «*d'avoir cédé de bon gré aux pressions plus ou moins vigoureuses qu'ils subissaient depuis plusieurs années et d'avoir décidé de remettre aux élèves un manuel d'Histoire cantonale*». On voit combien l'Histoire est difficile à établir, mais gageons que les deux versions désignent les mêmes personnes de bon conseil, forcément anonymes au vu de ce qui a été dit plus haut !

Quelles priorités ?

Quant à l'usage qui sera fait du manuel, Pierre Cevey écrit: «*En tant que manuel scolaire, cet ouvrage n'est pas destiné à être étudié systématiquement, de la première à la dernière page.*» Lucienne Hubler est plus précise: «*Ce manuel n'est pas destiné à alourdir les programmes, déjà fort chargés.*» Cette publication ne correspond donc pas à un enseignement prévu dans la grille officielle, alors que de l'aveu même de Pierre Cevey «*depuis 1985, les classes secondaires vaudoises utilisent, pour l'étude de l'Histoire, un matériel provisoirement choisi pour faire la transition entre l'ancienne collection Payot et la nouvelle collection en voie de réalisation.*» Or cette réalisation se fait attendre, malgré les fortes sommes déjà investies, le projet ayant déjà plusieurs fois changé de cap au gré des interventions politiques; dans une récente interview Georges-André Chevallaz laissait planer des doutes sur la cohérence de l'entreprise, tout en rappelant ses bons et loyaux services. Dès lors on s'étonne que l'*Histoire du Pays de Vaud* ait bénéficié de la priorité sur la mise en œuvre d'un instrument pédagogique indispensable.

Vint alors la BCV «*qui doit célébrer son cent-cinquantième anniversaire en 1995*», prête pour la bonne cause à célébrer avec quelques années d'avance, et le préfacier de noter encore que sans cette participation financière «*l'Histoire du Pays de Vaud n'aurait pas une si belle allure.*» C'est vrai que le livre brille comme la vitrine d'un changeur: chaque chapitre est introduit par une double-page, à gauche une monnaie occupe toute la page blanche sous le titre, à droite la même photo est reprise dans un format réduit, sur fond d'azur pâle; elle met en évidence les quelques lignes de présentation de la période, telle une enluminure médiévale. Sinon les élèves, du moins les familles on l'espère, apprendront ainsi que la fée qui accompagne la destinée du pays est de l'espèce sonnante et trébuchante. ■

Ne pas mettre tous les verts dans le même trou !

Jean-Claude Hennet

Secrétaire romand de l'Association suisse des transports (AST)

L'augmentation de la mobilité réjouit les nombreux groupes d'intérêts qui se nourrissent de tout ce qui bouge sur terre et dans l'air. Les affaires sont les affaires. Pendant ce temps, la qualité de l'air se dégrade, le bruit augmente, le gaspillage d'énergie se poursuit, les déchets (carcasses de voitures) s'accumulent et le cadre de vie se détériore.

Dans cette optique, il n'y a rien de choquant à entendre certains parler des nouvelles transversales à travers les Alpes (NLFA) comme d'un projet fou qui accentuera encore cette agitation insensée. Ceux qui s'opposent aux NLFA pour des raisons écologiques méritent autre chose que le mépris souvent affiché à leur égard, par une partie des médias notamment.

Cela dit, s'opposer aujourd'hui aux NLFA pour des motifs de protection de l'environnement constitue une erreur politique. Le parti écologiste suisse est tombé dans ce piège mais l'Association suisse des transport (AST) vient heureusement de l'éviter. Réunis en assemblée extraordinaire samedi dernier, les délégués des sections AST se sont opposés par 52 voix contre 28 au lancement du référendum sur les NLFA.

Ce choix me paraît juste pour les raisons suivantes:

- A ce jour, personne n'a présenté d'alternative crédible aux NLFA

- Les écologistes ne représentent pas une force politique suffisante pour empêcher un développement des réseaux routiers et autoroutiers ainsi qu'une augmentation du trafic motorisé privé. Sans les NLFA, cette évolution néfaste s'amplifierait encore

- Les mesures complémentaires aptes à provoquer une modification de la répartition modale au profit du rail sont certes insuffisantes dans l'arrêté sur les NLFA. Mais il reste 20 ans aux écologistes pour trouver une majorité politique en faveur de telles mesures. Prochain rendez-vous: l'initiative des Alpes

- Les véritables opposants aux NLFA, ce sont les camionneurs fridériciens. Ces derniers doivent certainement jubiler de voir qu'ils ne devront pas trop forcer leur opposition, laissant le parti écologiste se

brûler les ailes à effectuer ce «sale boulot».

En conclusion, les protecteurs de la nature qui s'opposent aux NLFA en disant, non sans arguments, «Nous avons raison !» me font penser à cet automobiliste qui avait fait inscrire sur sa tombe la mention suivante: «J'avais la priorité» ! ■

Un beau gâchis

Mario Carera

Coordinateur de la politique de développement de la Communauté de travail Swissaid - Action de Carême - Pain pour le prochain - Helvetas

Berne, samedi 12 octobre, 250 personnes au Kursaal, 80% de Suisses allemands, pour entériner le lancement du référendum contre l'adhésion de la Suisse au FMI. Des milieux d'Eglise, des tiers-mondistes et la mouvance d'extrême gauche (PSO, ex-POCH). En gros, trois arguments sont avancés contre l'adhésion de la Suisse: le FMI est le gendarme financier du capitalisme mondial et la Suisse sera son serviteur zélé. Ce système est injuste, pille le tiers monde, donc résistons et disons *non* au FMI et *non* à l'adhésion de la Suisse. Un *non* aussi, donc, de défiance envers la politique de la Suisse. Troisième raison du référendum: il faut débattre de cette adhésion, le peuple doit décider et le *non* du peuple suisse, pour des raisons de solidarité, retentira comme un cri d'espoir au sein des peuples opprimés du tiers monde. C'est la dimension messianique du référendum, croire qu'on va lancer un signe au monde entier.

Le scénario-gâchis est ainsi engagé. Le référendum va aboutir et, avec l'appui objectif de l'extrême droite nationaliste (Christoph Blocher, Otp Fischer), le peuple suisse refusera l'entrée de la Suisse au FMI. Le *statu quo* actuel, totalement insatisfaisant, sera entériné. La Suisse restera, avec Cuba, le Vatican, Saint-Marin et quatre ou cinq autres petits pays, le dernier à se singulariser en restant en dehors du FMI et de la Banque mondiale. Tout en continuant par ailleurs à financer certains de leurs programmes et en gagnant des commandes industrielles ou de service résultant de leurs crédits.

On pourrait brûler le FMI qu'une réalité resterait incontournable: les problèmes économiques du monde d'aujourd'hui — politique monétaire, désendettement, matières premières, ... — sont des problèmes globaux qui ne peuvent donc se résoudre que de façon globale et multilatérale. Autrement dit, si on brûle le FMI, il

faudra recréer un autre forum mondial tout de suite, c'est l'évidence même. Le FMI n'est qu'une organisation de 155 pays gouvernementaux, et n'est que le reflet des rapports de forces du monde, en fait en train d'être modifiés par les bouleversements à l'Est. Choisir ce moment pour rester en dehors de ce forum mondial universel, parce qu'il est anti-démocratique, c'est refuser de relever des défis stratégiques. Et mener des combats d'arrière-garde: dans dix ans, plus ou moins, nous serons membres de la CE qui aura entretemps avancé dans son unité politique et détiendra un siège, un seul mais puissant, au FMI (comme au Conseil de sécurité): nous serons *de facto* membre et assumerons nos responsabilités internationales. A l'inverse, pendant la période de récolte de signatures, nous allons cultiver notre jardin, notre *Sonderfall*, au nom de principes éthiques et politiques que je partage mais mal cadrés dans le monde actuel et à côté des enjeux stratégiques d'aujourd'hui. Un cri du cœur, mais un beau gâchis. ■

(Lire aussi sur ce sujet l'article à la page suivante.)

Dans mon bref commentaire de l'assemblée générale des banquiers, j'ai attribué à M. de Saussure cette phrase: «Moins l'Etat gêne la concurrence, mieux c'est. Mais l'économie doit également mettre en pratique cette concurrence.» Cette forte pensée a été prononcée en fait par le conseiller fédéral Kaspar Villiger, invité. C'est moins mieux comme ça.

AG

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Michel Busch, Mario Carera,

Jean-Claude Hennet, Georges Kreis

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Que faire des dossiers de la police fédérale?

La question se pose à nouveau: faut-il conserver ou détruire les dossiers accumulés par la police politique au cours des dernières décennies? Différents arguments sont avancés en faveur de la destruction:

– Il est temps maintenant de tirer un trait sur ces affaires. Ce n'est pas tant le passé qui compte que la future réglementation; et il semble bien qu'on ait tiré les leçons des erreurs passées.

– Garantir le droit d'accès à plusieurs milliers de dossiers engendrerait un coût disproportionné.

– Les dossiers contiennent des données erronées et leur conservation pourrait se révéler dommageable pour certains intéressés, sans que ces derniers puissent se défendre.

A ces arguments, on peut répondre de la manière suivante:

– En détruisant les dossiers, on ne tirerait pas un trait sur le passé; bien au contraire on alimenterait des mythes, par exemple à l'occasion de la campagne de votation sur l'initiative «Pour une Suisse sans Etat fouineur». On renforcerait le soupçon qu'il y a des choses graves à cacher.

– Il n'est pas nécessaire, et même disproportionné, de détruire les dossiers parce qu'on se refuse à accorder un large droit de consultation pour des raisons pratiques.

– La nature prétendument erronée ou fiable des dossiers ne peut en aucun cas être érigée en critère de destruction ou de conservation de ces derniers: les sources historiques ne sont jamais «vraies», elles sont toujours tendancieuses et des «erreurs» peuvent avoir une valeur de témoignage particulièrement intéressante.

On justifie également la destruction des dossiers par la pesée des intérêts en présence. Les intérêts des historiens et des archivistes sont certes légitimes, mais ils doivent céder le pas devant l'intérêt politique, celui de la société toute entière. Imaginer en l'occurrence que seuls les intérêts des historiens et de la science sont en jeu est aussi fallacieux que de croire que la santé publique ne relève que de l'intérêt des médecins, l'instruction de celui des enseignants, un environnement sain de celui des paysans et des garde-forestiers, l'Etat de droit de celui des policiers et des juges.

Les dossiers, qui, faut-il le rappeler, sont à

l'origine d'une des plus importantes affaires de l'après-guerre, doivent rester à la disposition des futures générations d'historiens. Non pas pour satisfaire une quelconque manie universitaire mais pour répondre à un droit important de la société, à savoir celui de se forger son propre jugement sur une période de son passé, et ce sur la base d'archives tant soit peu intactes.

C'est pourquoi les dossiers de la police fédérale doivent être traités de la même manière que les autres documents fédéraux et, comme le prescrit l'ordonnance de 1966/1973, remis aux Archives fédérales et examinés de manière professionnelle et non pas selon les exigences politiques du moment pour savoir s'ils sont dignes d'être conservés. Passer outre à l'ordonnance sur l'archivage en vigueur, même si c'est au nom d'un arrêté fédéral, constituerait un précédent extrêmement

fâcheux. Parmi les différents arguments évoqués, il faut encore considérer le point suivant: le Conseil fédéral a commandé une étude sur l'évolution des activités de protection de l'Etat depuis 1935. Cet important rapport, destiné à être publié, ne rend pas les dossiers superflus; bien au contraire il constitue une raison supplémentaire de les conserver. Le travail accompli, malgré ses dimensions, est loin d'être exhaustif et par ailleurs il ne prétend pas dire le dernier mot sur cette tranche d'Histoire, parce que, comme nous l'avons déjà dit, c'est à chaque génération de se forger son propre jugement. Ce rapport doit donc être soumis à l'examen et à la critique.

De toute manière l'Histoire continuera d'être écrite. Celui qui aujourd'hui décide ou s'appête à décider de la destruction des dossiers, doit s'attendre à ce que son nom entre dans l'Histoire, associé à cette décision des plus discutables.

Georges Kreis

G. Kreis est historien et professeur à l'Université de Bâle. Avec O. K. Kaufmann, ancien juge fédéral et J.-D. Delley, politologue, il a été chargé par le Conseil fédéral de mettre en lumière l'évolution et les pratiques des organes fédéraux de protection de l'Etat.

RÉFÉRENDUM

Adhésion au FMI

(ag) DP a consacré un numéro spécial (n° 969: *Le dossard 153. La Suisse à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international*) aux institutions de Bretton Woods.

Au moment où quelques fondamentalistes se prononcent sur le lancement d'un référendum contre la décision des Chambres, le Parti socialiste hésitant à les suivre, il est bon de rappeler quelques évidences.

● L'adhésion ou l'association des pays de l'Est renforce le caractère universel de ces institutions.

● La politique des ajustements structurels, brutale, imposée par le FMI a été tempérée à la lumière des expériences faites. Les prêts de la Banque mondiale sont soumis à des analyses critiques d'efficacité. Il est bon de pouvoir de l'intérieur participer à ces orientations.

● Il est nécessaire que face aux potentats locaux, favorisant leur clientèle urbaine, puisse s'affirmer un contre-pouvoir international.

● Enfin la Suisse, en tant que place financière, facilitant des emprunts en

francs suisses ou des accords swap participe fortement aux activités des institutions de Bretton Woods.

Elle est complice de leur activité. Ne devrait-elle pas dès lors être membre assumant ses responsabilités? Le référendum ne mérite pas appui et soutien. ■

ici et là

● Six conférences-débats: **Quelles religions pour l'Europe?** Milos Rejchrt, André Reszler, Jürg Bissegger, François Gross, Mohamed Arkoun, Gaston Wagner. Entre le 1^{er} novembre et le 5 décembre au Centre paroissial d'Ouchy, ch. de Beau-Rivage 2, à Lausanne. Renseignements et organisation: Centre protestant d'études de Lausanne, tél. 021/691 84 31 ou 692 42 18.

● Colloque d'Histoire: **Cent ans de police politique en Suisse**, le samedi 2 novembre de 10 à 17.30 heures, à l'Université de Lausanne-Dorigny, BFSH 2, auditoire 2064. Avec la participation de Hans-Ulrich Jost, Marc Vuilleumier, Claude Cantini, Charles Heimberg, Alain Python, Roland Butikofer, Peter Huber, Karl Odermatt, Charles-André Udry, A. Kamis-Müller, Marianne Enckell. Organisé par l'Association pour l'étude de l'Histoire du mouvement ouvrier en collaboration avec la section d'Histoire contemporaine de la Faculté des lettres. Entrée libre.